



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement,
du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des Nations
Unies pour les services d'appui aux
projets**

Distr. générale
16 avril 2024

Français
Original : anglais

Session annuelle de 2024

Du 3 au 7 juin 2024, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Rapport annuel de la Directrice exécutive

**Fonds des Nations Unies pour la population
Bilan statistique et financier, 2023**

Résumé

Le présent rapport résume les résultats financiers du FNUAP en 2023 et sa situation financière au 31 décembre 2023. Les données fournies ont été établies selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, sauf indication contraire. Les données contenues dans ce document sont provisoires et susceptibles de faire l'objet d'un audit externe. Les totaux peuvent sembler inexacts en raison des arrondis.

En 2022, le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies a demandé au FNUAP de modifier sa méthode de comptabilisation des produits pour les contributions aux ressources ordinaires. Ce changement a deux conséquences : a) les produits pour les ressources ordinaires sont comptabilisés dans l'année de signature de l'accord ; b) la valeur totale de l'accord est comptabilisée dans les produits, même lorsque l'accord est pluriannuel et que les montants sont destinés à être versés ultérieurement. En raison de ce changement et afin d'établir plus facilement des comparaisons avec les chiffres du Plan stratégique et le processus d'allocation et de gestion des ressources, ce rapport présente à la fois les montants des produits (c'est-à-dire les montants reconnus comme des produits pendant l'année au cours de laquelle les accords ont été signés et sont devenus contraignants, au lieu des années pour lesquelles les contributions sont prévues) et les contributions reçues (c'est-à-dire le montant des sommes transférées au FNUAP pour une année donnée). Pour 2023, les produits bruts du FNUAP se chiffraient à 1 454,4 millions de dollars des États-Unis (contre 1 661,5 millions de dollars É.-U. recalculés en 2022). Tout au long de ce rapport, les montants des produits et des charges pour 2022 ont été recalculés en vue de comptabiliser : a) un accord de contribution signé en 2022 mais reçu en 2023 qui aurait dû être imputé aux produits de 2022 ; b) un accord de contribution pluriannuel auquel un amendement a été apporté en 2023 après la finalisation du bilan statistique et financier, mais qui a été inclus dans les états financiers de 2022 ; et c) les effets de l'adoption de la norme comptable internationale du secteur public (IPSAS) 41 « Instruments financiers ».

Les contributions brutes au FNUAP reçues en 2023 atteignent 1 424,5 millions de dollars É.-U., soit 17,8 % de plus que la cible du Plan stratégique de 1 208,8 millions de dollars É.-U. mais 3,6 % de moins que les contributions reçues en 2022 (1 477,9 millions de dollars É.-U.). Cette diminution est imputable à une baisse des contributions brutes reçues au titre des ressources ordinaires, qui ont chuté à 383,9 millions de dollars É.-U. (diminution de 12,2 %), et à une baisse marginale des autres ressources reçues, qui ont atteint 1 040,6 millions de dollars É.-U. (soit une diminution de 0,03 %).

En 2023, les charges ont augmenté de 2,6 % pour s'établir à 1 510,4 millions de dollars É.-U. (contre 1 472,1 millions de dollars É.-U. recalculés en 2022), principalement du fait de l'intensification des interventions programmatiques dans les contextes humanitaires visant la fourniture de soins et de services de qualité. Les charges ont dépassé les produits bruts,

principalement parce que la plupart des produits sont comptabilisés à l'avance lors de la signature d'un accord de donation contraignant, alors que les charges sont comptabilisées à une date ultérieure, lors de la fourniture des biens et des services.

Les réserves et les soldes des fonds du FNUAP au 31 décembre 2023 s'élevaient à 2 408,0 millions de dollars É.-U. (contre 2 333,8 millions recalculés en 2022). Les ressources ordinaires disponibles pour la programmation s'établissaient à 192,7 millions de dollars É.-U. le 31 décembre 2023 (contre 188,0 millions en 2022), notamment grâce à une gestion financière prudente visant à assurer la continuité des activités du FNUAP en cas de pénurie de financement. Les soldes des autres ressources s'élevaient à 1 542,9 millions de dollars É.-U. le 31 décembre 2023 (contre 1 551,1 millions recalculés en 2022) ; ils comprennent les 656,0 millions de dollars É.-U. de contributions que le Fonds n'a pas encore perçus et qui ne sont par conséquent pas disponibles pour les charges (494,4 millions de dollars É.-U. en 2022).

Alors que le FNUAP a clôturé 2023 avec des résultats positifs en matière de mobilisation de ressources et en bonne santé financière, les perspectives pour 2024 et au-delà demeurent incertaines en raison de l'évolution du contexte géopolitique, de l'augmentation des besoins en interventions humanitaires due à des conflits prolongés et émergents, et de la pression continue sur les financements. L'évolution des priorités des donateurs et les difficultés opérationnelles peuvent avoir une incidence sur la capacité du FNUAP à générer des produits et à mettre en œuvre les activités relevant de ses programmes. Dans ce contexte, les activités du FNUAP et la réalisation de ses objectifs stratégiques requièrent des apports ponctuels de produits prévisibles issus des contributions, en particulier des ressources ordinaires, mais aussi de ressources plus flexibles et provenant d'un groupe plus large de donateurs.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport.

Rapport de la Directrice exécutive

Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Ressources totales	4
III.	Ressources ordinaires	16
IV.	Autres ressources	17
V.	Trésorerie et placements	19
VI.	Autres actifs et passifs majeurs	20
VII.	Conclusion.....	21

ANNEXES

Les annexes sont disponibles sur le [site Web du Conseil d'administration du FNUAP](#).

Annexe 1.

Tableau 1. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2023

Tableau 2. État de la situation financière au 31 décembre 2023

Tableau 3. Aperçu des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2023

Tableau 4. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2023, par région – Afrique de l'Est et Afrique australe

Tableau 5. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2023, par région – Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

Tableau 6. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2023, par région – États arabes

Tableau 7. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2023, par région – Asie et Pacifique

Tableau 8. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2022, par région – Amérique latine et Caraïbes

Tableau 9. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2023, par région – Europe de l’Est et Asie centrale

Tableau 10. Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel du FNUAP en 2023, par région – Activités mondiales

Tableau 11. Charges afférentes aux programmes de pays, aux activités régionales et au budget institutionnel, par région et par pays ou territoire bénéficiaire, pour l’année terminée le 31 décembre 2023

Tableau 12. Plan de ressources intégré, 2022-2025

Annexe 2. Bilan annuel de l’application des taux de recouvrement différenciés et des dérogations approuvées

I. Introduction

1. Le présent rapport résume les résultats financiers du FNUAP en 2023 et sa situation financière au 31 décembre 2023. Ces informations concernent les activités financées à la fois par les ressources ordinaires et par les autres ressources. Les chiffres qu’il contient sont provisoires et susceptibles de faire l’objet d’un audit externe. Les totaux peuvent sembler inexacts en raison des arrondis.

2. Le tableau 1 de l’annexe 1 présente l’état des résultats financiers pour l’année terminée le 31 décembre 2023, ventilés par ressources ordinaires, autres ressources et ressources totales. Le tableau 2 de l’annexe 1 présente l’état de la situation financière au 31 décembre 2023¹.

3. Les données fournies ont été établies selon la méthode de la comptabilité d’exercice, à l’exception de celles du tableau 2, qui présente les contributions reçues par le FNUAP (comptabilité de caisse), et du tableau 12 de l’annexe 1, qui présente, sur une base comparable à celle du budget (comptabilité d’exercice modifiée), l’utilisation des ressources prévues dans le plan intégré d’allocation des ressources.

4. Tout au long du présent rapport, les contributions sont qualifiées de « brutes » ou de « nettes » et il est fait référence aux contributions brutes reçues. Les produits des contributions brutes désignent les montants indiqués dans les accords signés avec les donateurs et constatés comme produits conformément aux conventions comptables du FNUAP, quels que soient la période d’exécution du programme correspondant et le calendrier de paiement. Les produits nets des contributions correspondent aux produits bruts des contributions après déduction des montants remboursés aux donateurs, des frais de recouvrement des coûts, des provisions pour contributions à recevoir douteuses et des remboursements d’impôt sur le revenu aux contribuables d’un État Membre. Les contributions brutes reçues correspondent aux montants reçus par le FNUAP sur son compte bancaire et imputés à un accord de contribution spécifique.

5. Les chiffres présentés dans ce document pour 2022 sont différents de ceux présentés dans le bilan statistique et financier publié l’année précédente dans le document DP/FPA/2023/4 (Partie I/Add.1). Les montants pour 2022 ont été recalculés : a) en raison de l’adoption de la norme IPSAS 41 « Instruments financiers » ; et b) afin de comptabiliser i) un accord de contribution signé en 2022 mais reçu en 2023 qui aurait dû être imputé aux produits de 2022 et ii) un accord de contribution pluriannuel auquel un amendement a été apporté en 2023 après la finalisation du bilan statistique et financier de 2022, et qui a réduit la contribution globale au FNUAP pour la période 2022-2025, mais qui a été inclus dans les états financiers de l’année terminée le 31 décembre 2023. En raison des deux éléments inclus dans le point b), il a fallu recalculer les produits de 2022 ainsi que les contributions à recevoir et les gains ou pertes de change qui en découlent, ces derniers étant inclus dans d’autres revenus ou charges.

¹ Les annexes du présent rapport sont disponibles sur le [site Web du Conseil d’administration](#) du FNUAP.

II. Ressources totales

A. Produits et contributions reçues

6. En 2022, une méthode de comptabilité révisée, conforme aux normes IPSAS, a été introduite, modifiant la définition des « produits » et le moment de la comptabilisation des produits au titre des ressources ordinaires. Depuis 2022, les produits bruts des ressources ordinaires sont comptabilisés dans leur intégralité à la conclusion d'un accord, sauf si celui-ci stipule des conditions que le donateur a déjà appliquées. Lorsque les accords de contribution comprennent des conditions, le FNUAP comptabilise un passif et la constatation des produits est différée jusqu'à ce qu'elles soient remplies. Ce changement de politique a eu deux conséquences : a) les produits pour les ressources ordinaires sont comptabilisés dans l'année de signature de l'accord ; b) la valeur totale de l'accord est comptabilisée dans les produits, même lorsque l'accord est pluriannuel et que les montants sont destinés à être versés ultérieurement. La méthode de comptabilité révisée n'a pas modifié le mode de comptabilisation des autres ressources. Par conséquent, le tableau 1 ci-dessous présente les « produits » bruts au titre des ressources ordinaires selon la méthode comptable modifiée en 2022, ainsi que les produits bruts au titre des autres ressources. Les montants des produits sont identiques à ceux figurant dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2023.

7. Les produits présentés dans le tableau 1 ont été recalculés afin de comptabiliser : a) un accord de contribution signé en 2022 mais reçu en 2023, qui aurait dû être imputé aux produits de 2022 ; et b) un accord de contribution pluriannuel auquel un amendement a été apporté en 2023 après la finalisation du bilan statistique et financier, et qui a réduit les produits globaux du FNUAP pour la période 2022-2025. Les produits de 2022 ont dû être recalculés en raison de ces deux éléments.

Tableau 1
Produits bruts des contributions 2021-2023

	En millions de dollars des États-Unis		
	2023	2022 (recalculées)	2021 (recalculées)
Ressources ordinaires – Produits bruts	364,1	482,0	525,0
Autres ressources – Produits bruts	1 090,3	1 179,5	1 051,5
Total des produits bruts des contributions	1 454,4	1 661,5	1 576,5
<i>Autres ressources, en pourcentage du total des produits des contributions</i>	<i>75,0 %</i>	<i>70,9 %</i>	<i>66,7 %</i>

8. Des commentaires détaillés concernant les produits imputés sur les ressources ordinaires et ceux imputés sur les autres ressources figurent à la section III sur les ressources ordinaires et à la section IV sur les autres ressources, respectivement.

9. Les autres produits ont augmenté de 131,2 millions de dollars É.-U. en 2023 pour atteindre 222,7 millions de dollars É.-U. (contre 91,5 millions de dollars É.-U. recalculés en 2022). Cette catégorie englobe principalement les frais de recouvrement des coûts, les gains de change nets et les revenus tirés des placements.

10. Les frais de recouvrement des coûts ont augmenté de 8,9 millions de dollars É.-U. pour atteindre 75,1 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 66,2 millions de dollars É.-U. en 2022) en raison des niveaux plus élevés de charges engagées en 2023 par rapport à 2022 pour les autres ressources. Les gains de change nets, découlant principalement de la revalorisation des contributions à recevoir libellées dans des devises autres que le dollar des États-Unis, s'élevaient à 40,9 millions de dollars É.-U. en 2023 en raison de l'affaiblissement du dollar des États-Unis par rapport à d'autres devises importantes, contre des pertes de change nettes de 37,7 millions de dollars É.-U. (recalculées) en 2022, qui sont présentées dans la catégorie des autres charges.

11. Les revenus tirés des placements s'élevaient à 88,8 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 3,3 millions de dollars É.-U. recalculés en 2022). La hausse considérable par rapport à 2022 reflète

le rendement plus élevé des titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles de placement du FNUAP, en raison d'une politique budgétaire axée sur la réduction de l'inflation au moyen d'une hausse des taux d'intérêt, de l'augmentation de la valeur marchande des obligations et des actions détenues grâce à des évolutions favorables dans les marchés financiers mondiaux en 2023, ainsi que du recalcul, après l'adoption de la norme IPSAS 41, du solde des autres produits de 2022 afin de tenir compte des pertes sur investissement non réalisées de 20,2 millions de dollars É.-U., imputées à l'origine sur l'actif net de cette année conformément à la norme comptable précédemment utilisée (IPSAS 29), en les déduisant des gains sur investissement réalisés au titre des ressources ordinaires, déclarés dans d'autres postes de produits en 2022.

12. Le tableau 2 ci-dessous présente les contributions brutes imputées sur les ressources ordinaires et les autres ressources en fonction des montants reçus par le FNUAP sur un compte bancaire et au titre d'un accord de contribution spécifique, étant donné qu'il s'agit plus de gestion des ressources que de produits. Ces informations sont différentes de celles présentées dans ce tableau les années précédentes, qui dépendaient de l'année pour laquelle la contribution était prévue.

Tableau 2
Contributions brutes reçues pour 2022-2023

	En millions de dollars des États-Unis	
	2023	2022
Ressources ordinaires – Brutes	383,9	437,0
Autres ressources – Brutes	1 040,6	1 040,9
Total des contributions brutes	1 424,5	1 477,9
<i>Autres ressources, en pourcentage du total des contributions</i>	<i>73,1 %</i>	<i>70,4 %</i>

13. En 2023, les contributions brutes reçues par le FNUAP s'élevaient à 1 424,5 millions de dollars É.-U. (contre 1 477,9 millions en 2022), dépassant le seuil de 1 milliard de dollars É.-U. pour la septième année consécutive.

14. Les contributions brutes aux ressources ordinaires reçues ont augmenté de 383,9 millions de dollars É.-U. (contre 437,0 millions en 2022), dépassant de 1,1 % l'objectif du Plan stratégique de 378,3 millions de dollars É.-U. En 2023, le FNUAP a reçu des contributions aux ressources ordinaires de la part de 81 donateurs (contre 82 donateurs en 2022), dont les 10 principaux représentaient 86,0 % du total (contre 88,8 % en 2022).

15. En 2023, sur la totalité des contributions aux ressources ordinaires, un montant de 251,5 millions de dollars É.-U., soit 65,8 %, a été reçu par le FNUAP pendant la première moitié de l'année (contre 138,9 millions, soit 31,8 %, en 2022). Le FNUAP exprime sa reconnaissance aux donateurs qui versent leurs contributions dans les meilleurs délais, car cela permet de mieux gérer les ressources financières et d'atténuer les risques de change. Le FNUAP continuera d'encourager les donateurs en ce sens.

16. Les contributions brutes aux autres ressources reçues s'élevaient à 1 040,6 millions de dollars É.-U. (contre 1 040,9 millions en 2022), permettant au FNUAP de dépasser de 25,3 % l'objectif de son Plan stratégique de 830,5 millions de dollars É.-U. Les contributions aux fonds thématiques d'affectation spéciale et aux fonds de financement commun ont diminué de 79,5 millions de dollars É.-U., soit 27,3 %, pour s'établir à 211,2 millions de dollars É.-U. (contre 290,7 millions en 2022). Les ressources reçues par l'intermédiaire d'autres organismes des Nations Unies ont augmenté de 16,6 millions de dollars É.-U., soit 9,9 %, pour atteindre 183,7 millions de dollars É.-U. (contre 167,1 millions en 2022), et restent la principale source de donations au FNUAP, reflétant un fort engagement en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Les contributions reçues au titre des instruments de financement hautement affectés ont augmenté de 78,6 millions de dollars É.-U., soit 10,6 %, pour atteindre 822,4 millions de dollars É.-U. (contre 743,8 millions en 2022), ce qui représente 79,0 % des contributions brutes reçues en 2023 au titre des autres ressources et 57,7 % du total des contributions brutes reçues.

17. En 2023, la part des ressources ordinaires en pourcentage du total des contributions brutes reçues s'établissait à 26,9 %, en deçà de la cible de 30,0 % fixée dans le Pacte de financement des Nations Unies². Bien que le FNUAP apprécie aussi bien les contributions aux ressources de base que les contributions aux ressources diverses, la baisse continue de la part des ressources ordinaires, qui reste inférieure à la cible fixée dans le Pacte de financement des Nations Unies, demeure préoccupante. Cette situation limite la flexibilité des programmes, alourdit les coûts administratifs et entraîne des difficultés et des risques pour la planification, la mise en œuvre et la continuité des programmes. Aussi le FNUAP continue-t-il d'encourager les donateurs, notamment dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, à contribuer davantage aux sources et instruments de financement flexibles, en particulier aux ressources ordinaires, qui demeurent la pierre angulaire des activités du FNUAP.

B. Charges

18. Les charges pour 2022 ont été recalculées afin de comptabiliser les pertes de change découlant : a) des produits et des contributions à recevoir au titre i) d'un accord de contribution signé en 2022 mais reçu en 2023 qui aurait dû être imputé aux produits de 2022 et ii) d'un accord de contribution pluriannuel auquel un amendement a été apporté en 2023 après la finalisation du bilan statistique et financier, et qui a réduit la contribution globale au FNUAP pour la période 2022-2025 ; et b) des effets de l'adoption de la norme IPSAS 41 « Instruments financiers ».

19. Les charges totales ont augmenté de 2,6 % en 2023 pour atteindre 1 510,4 millions de dollars É.-U. (contre 1 472,1 millions recalculés en 2022), comme le résume le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3
Total des charges

	En millions de dollars des États-Unis		Pourcentage	
	2023	2022 (recalculées)	2023	2022 (recalculées)
Programmes et budget institutionnel	1 497,6	1 403,2	99,2	95,3
Programmes de pays, programmes mondiaux et régionaux et autres activités relatives aux programmes	1 295,8	1 214,2	85,8	82,5
Budget institutionnel – Brut	201,8	189,0	13,4	12,8
Siège	12,8	68,9	0,8	4,7
Siège	12,8	68,9	0,8	4,7
Total des charges	1 510,4	1 472,1	100,0	100,0

20. Les tableaux 4 et 5 ci-dessous récapitulent les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel engagées par le FNUAP pour atteindre les résultats en matière de développement et les résultats liés à l'efficacité et à l'efficacité organisationnelles qui ont été énoncés dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, lui-même annexé au Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025. L'année 2023 étant la deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique actuel, les informations présentées couvrent deux années.

² [A/74/73/Add.1](#).

Tableau 4
Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par résultat du cadre intégré
de résultats et d'allocation des ressources

	Ressources 2022-2025 (à titre indicatif)		Ressources réelles pour 2023	Ressources cumulées pour 2022 (recalculées) et 2023	
	En millions de dollars des États-Unis	Pourcentage	En millions de dollars des États-Unis	En millions de dollars des États-Unis	Pourcentage
<i>Résultat 1 : Accélération de la réduction des besoins de planification familiale non satisfaits</i>	1 719,0	40	428,6	830,2	33,4
<i>Résultat 2 : Accélération de la réduction du nombre de décès maternels évitables</i>	1 504,1	35,0	347,8	700,2	28,2
<i>Résultat 3 : Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes</i>	1 074,5	25,0	504,9	951,9	38,4
Total	4 297,6	100,0	1 281,3	2 482,3	100,0
Efficacité et efficience organisationnelles	873,6		216,3	418,5	
Total	5 171,2		1 497,6	2 900,8	

Tableau 5
Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par résultat du cadre intégré
de résultats et d'allocation des ressources

	Ressources 2022-2025 (à titre indicatif)		Ressources réelles pour 2023		Ressources cumulées pour 2022 (recalculées) et 2023	
	En millions de dollars des États-Unis	Pourcentage	En millions de dollars des États-Unis	Pourcentage	En millions de dollars des États-Unis	Pourcentage
Résultats en matière de développement						
<i>Résultat 1 : Politiques et responsabilisation</i>	417,8	9,7	98,8	7,7	210,7	8,5
<i>Résultat 2 : Qualité des soins et des services</i>	1 470,1	34,2	562,8	43,9	1 063,1	42,8
<i>Résultat 3 : Normes sociales et de genre</i>	402,5	9,4	217,2	17,0	414,9	16,7
<i>Résultat 4 : Changements et données démographiques</i>	528,2	12,3	71,5	5,6	157,0	6,3
<i>Résultat 5 : Action humanitaire</i>	1 255,5	29,2	225,9	17,6	421,2	17,0
<i>Résultat 6 : Adolescents et jeunes</i>	223,5	5,2	105,1	8,2	215,4	8,7
Sous-total	4 297,6	100,0	1 281,3	100,0	2 482,3	100,0
Résultats relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles						
<i>EEO 1 : Amélioration des programmes pour l'obtention de résultats</i>	189,9	21,7	50,2	23,3	96,4	23,0
<i>EEO 2 : Gestion optimisée des ressources</i>	515,1	59,0	120,8	55,8	237,6	56,8
<i>EEO 3 : Développement des partenariats en vue du renforcement de l'impact</i>	168,6	19,3	45,3	20,9	84,5	20,2

Sous-total	873,6	100,0	216,3	100,0	418,5	100,0
Total	5 171,2		1 497,6		2 900,8	

21. Le tableau 6 ci-dessous présente les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par région.

Tableau 6
Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par région

	En millions de dollars des États-Unis		Pourcentage	
	2023	2022 (recalculées)	2023	2022 (recalculées)
Activités des bureaux de pays et des bureaux régionaux	1 193,1	1 149,7	79,7	81,9
Afrique de l'Est et Afrique australe	276,4	284,2	18,6	20,3
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	182,8	194,3	12,2	13,8
États arabes	192,3	230,6	12,8	16,4
Asie et Pacifique	315,0	249,7	21,0	17,8
Amérique latine et Caraïbes	98,8	97,2	6,6	6,9
Europe de l'Est et Asie centrale	127,9	93,7	8,5	6,7
Activités mondiales³	304,5	253,5	20,3	18,1
Total des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel	1 497,6	1 403,2	100,0	100,0

22. Le FNUAP réaffirme son engagement à consacrer le maximum de ressources possible au soutien des activités de ses bureaux extérieurs. En 2023, 79,7 % des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel, soit 1 193,1 millions de dollars É.-U., ont été engagées sur le terrain (contre 81,9 % du total en 2022, soit 1 149,7 millions de dollars É.-U. recalculés). Compte tenu de la nature transversale des résultats et des résultats du Plan stratégique du FNUAP, il convient de noter que les charges liées aux interventions humanitaires sont englobées dans tous les résultats du Plan stratégique, et pas seulement dans le résultat 5.

23. Trois régions ont engagé plus de charges en 2023 qu'en 2022. Les taux d'augmentation les plus élevés ont été observés dans la région Asie et Pacifique (augmentation de 64,6 millions de dollars É.-U., soit 25,8 %) et dans la région Europe de l'Est et Asie centrale (augmentation de 33,9 millions de dollars É.-U., soit 36,1 %). Les charges dans la région Asie et Pacifique ont diminué de 9,5 millions de dollars É.-U. (soit 7,1 %) en matière d'activités de développement et augmenté de 73,0 millions de dollars É.-U. (soit 74,6 %) en matière d'activités humanitaires, aboutissant à une hausse des charges de 52,1 millions de dollars É.-U. (soit 144,4 %) pour le résultat 5 : action humanitaire et de 24,4 millions de dollars É.-U. (soit 65,4 %) pour le résultat 3 : normes sociales et de genre. Les augmentations des charges les plus élevées ont été enregistrées en Afghanistan, au Myanmar et au Pakistan (respectivement de 50,8 millions, 18,5 millions et 13,2 millions de dollars É.-U.). Les charges dans la région Europe de l'Est et Asie centrale ont diminué de 13,2 millions de dollars É.-U. (soit 27,6 %) en matière d'activités de développement et augmenté de 47,1 millions de dollars É.-U. (soit 123,6 %) en matière d'activités humanitaires, aboutissant à une hausse des charges de 32,5 millions de dollars É.-U. (soit 228,9 %) pour le résultat 5 : action humanitaire et de 3,1 millions de dollars É.-U. (soit 8,6 %) pour le résultat 2 : qualité des soins et des services. L'augmentation des charges la plus élevée a eu lieu en Ukraine (augmentation de 24,3 millions de dollars É.-U.).

24. Trois régions ont engagé moins de charges en 2023 qu'en 2022. Les taux de diminution les plus importants ont été observés dans la région des États arabes (diminution de 39,0 millions de dollars É.-U., soit 16,9 %), suivie de la région Afrique de l'Ouest et Afrique centrale (diminution de 12,1 millions de dollars É.-U., soit 6,2 %). Les charges dans la région des États arabes ont diminué

³ Les charges afférentes aux programmes mondiaux comprennent le coût des produits de santé reproductive achetés par le Partenariat UNFPA Supplies en vue de leur distribution aux bureaux de pays pour un montant de 133,5 millions de dollars É.-U. en 2023 et de 125,9 millions de dollars É.-U. en 2022.

de 46,5 millions de dollars É.-U., ce qui représente une baisse considérable de 39,5 %, en matière d'activités de développement, et augmenté de 7,8 millions de dollars É.-U., soit 7,8 %, en matière d'activités humanitaires, entraînant une baisse des charges pour tous les résultats, à l'exception de deux d'entre eux. Les principales diminutions des charges ont concerné le résultat 2 : qualité des soins et des services (baisse de 14,5 millions de dollars É.-U., soit 15,7 %) et le résultat 5 : action humanitaire (baisse de 20,4 millions de dollars É.-U., soit 54,7 %). Les diminutions des charges les plus importantes ont été enregistrées en Somalie, au Soudan et en Syrie (respectivement de 14,9 millions, 14,3 millions et 15,3 millions de dollars É.-U.), compensées en partie par une augmentation des charges au Yémen de 10,6 millions de dollars É.-U.

25. Les charges dans la région Afrique de l'Ouest et Afrique centrale ont légèrement augmenté de 4,1 millions de dollars É.-U., soit 3,9 %, en matière d'activités de développement, et considérablement diminué de 17,2 millions de dollars É.-U., soit 24,7 %, en matière d'activités humanitaires. Il en a résulté une baisse des charges de 8,9 millions de dollars É.-U., soit 45,2 %, pour le résultat 1 : politiques et responsabilisation, et une baisse de 13,5 millions de dollars É.-U., soit 52,9 %, pour le résultat 5 : action humanitaire. Ces diminutions ont été partiellement compensées par une augmentation des charges de 5,2 millions de dollars É.-U., soit 31,7 %, pour le résultat 6 : adolescents et jeunes. Les diminutions des charges les plus importantes ont été enregistrées au Cameroun, au Mali et au Nigéria (respectivement de 2,4 millions, 2,6 millions et 4,8 millions de dollars É.-U.).

26. Les charges afférentes aux activités mondiales ont augmenté, principalement en raison du volume plus important de produits de santé reproductive achetés par le Partenariat UNFPA Supplies en vue d'une livraison et d'une distribution aux bénéficiaires dans les pays prioritaires du programme.

27. Le modèle d'activité du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 classe tous les pays et territoires d'intervention du FNUAP selon trois niveaux (1, 2 et 3) en fonction du degré de réalisation des trois résultats transformateurs : aucun résultat atteint (niveau 1), un seul résultat atteint (niveau 2) et deux ou trois résultats atteints (niveau 3)⁴. Le tableau 7 ci-dessous présente les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel pour 2023, ventilées par niveau. Étant donné qu'il s'agit de la deuxième année du nouveau Plan stratégique et du système de classification par niveau, il indique les charges de 2022 et de 2023.

Tableau 7
Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par niveau

	En millions de dollars des États-Unis		En millions de dollars des États-Unis	
	2023	Pourcentage 2023	2022 (recalculées)	Pourcentage 2022 (recalculées)
Charges dans les pays	1 121,8	74,9	1 084,4	77,3
Niveau 1	740,2	49,4	728,8	51,9
Niveau 2	215,5	14,4	224,8	16,0
Niveau 3	141,7	9,5	109,3	7,9
Programmes plurinationaux	24,4	1,6	21,5	1,5
Interventions mondiales et régionales	375,8	25,1	318,8	22,7
Interventions régionales	71,3	4,8	65,3	4,7
Interventions mondiales ^(*)	304,5	20,3	253,5	18,0
Total des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel	1 497,6	100,0	1 403,2	100,0

^(*) Les charges afférentes aux programmes mondiaux comprennent le coût des produits de santé reproductive achetés par le Partenariat UNFPA Supplies en vue de leur distribution aux bureaux de pays pour un montant de 133,5 millions de dollars É.-U. en 2023 et de 125,9 millions de dollars É.-U. en 2022.

⁴ La classification par niveau et les définitions connexes, ainsi que le modèle d'activité, figurent dans le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025, dans le document du Conseil d'administration DP/FPA/2021/8.

28. Les charges afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires dans 59 pays ou territoires relevant de la catégorie des pays les moins avancés ou des pays en développement sans littoral se sont élevées à 140,1 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 155,5 millions en 2022), soit 48,0 % du total des charges afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires (contre 50,0 % en 2022). Cela constitue une baisse absolue de 15,4 millions de dollars É.-U., qui reste néanmoins légère, puisqu'elle ne représente que 2,0 % du total des charges afférentes aux programmes imputées sur les ressources ordinaires, et qui est principalement due à une disponibilité moindre des ressources ordinaires en raison d'une réduction des contributions. À l'inverse, les charges afférentes aux programmes imputées sur d'autres sources sont passées de 503,6 millions de dollars É.-U. en 2022 à 526,7 millions en 2023, ce qui représente une augmentation absolue de 23,1 millions de dollars É.-U. (soit 4,5 %).
29. Les charges afférentes aux programmes imputées aux ressources ordinaires dans les petits États insulaires en développement se sont élevées à 16,6 millions de dollars É.-U. en 2023, soit 12,9 % de plus que les 14,7 millions de dollars É.-U. dépensés l'année précédente.
30. Les charges afférentes aux interventions humanitaires ont augmenté en termes absolus et relatifs pour s'établir à 671,1 millions de dollars É.-U., soit 51,8 % des charges totales afférentes aux programmes (contre 527,2 millions de dollars É.-U. ou 43,3 % des charges totales des programmes en 2022). L'essentiel des charges humanitaires ont été engagées au titre du résultat 2 : soins et services de qualité (46,1 %) et du résultat 5 : action humanitaire (32,8 %).
31. Le FNUAP continue de donner la priorité à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles dans les activités de ses programmes. En 2023, 887,2 millions de dollars É.-U., soit 68,5 % de l'ensemble des charges afférentes aux programmes, ont été consacrés à des activités ayant comme principal objectif l'égalité des genres ou l'autonomisation des femmes ou ayant contribué de façon significative à l'égalité des genres (contre 804,6 millions de dollars É.-U. en 2022, soit 66,1 % du total).
32. Le FNUAP travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales nationales et internationales pour mettre en œuvre les activités des programmes de pays. Le total des charges afférentes aux programmes engagées par ces partenaires a augmenté pour la septième année consécutive en termes absolus. Il s'élevait à 481,5 millions de dollars É.-U. en 2023, soit 37,2 % du total des charges afférentes aux programmes (contre 467,6 millions de dollars É.-U. en 2022, soit 38,4 % du total).
33. Conformément à l'engagement du FNUAP à promouvoir la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, les charges afférentes aux activités relevant de ses programmes mises en œuvre par l'intermédiaire d'autres organismes des Nations Unies en 2023 se sont élevées à 13,7 millions de dollars É.-U. (contre 18,3 millions en 2022). La majeure partie de ces charges a été consacrée à la mise en œuvre conjointe avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (3,6 millions de dollars É.-U.) d'un certain nombre de programmes, dont le plus important est un projet de recensement au Brésil (1,1 million de dollars É.-U.).
34. Le coût de la collecte et de la gestion de la redevance du système des coordonnateurs résidents dans le cadre de l'option administrée par le Fonds a été estimé à 125 000 dollars É.-U. (contre 109 200 l'année précédente) et continue d'être géré dans le cadre des ressources administratives existantes conformément aux processus établis en 2020.
35. Les tableaux 3 à 10 de l'annexe 1 donnent davantage d'informations sur les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel par résultat, produit et niveau du Plan stratégique 2022-2025, ainsi que par région, type d'aide, modalité de mise en œuvre et marqueur de genre. Le tableau 11 de l'annexe 1 présente la répartition des charges de 2023 par pays ou territoire.
36. Le tableau 8 ci-dessous fournit la répartition de l'ensemble des charges par nature.

Tableau 8
Total des charges par nature

	En millions de dollars des États-Unis		Pourcentage	
	2023	2022 (recalculées)	2023	2022 (recalculées)
Dépenses de personnel	380,4	350,7	25,2	23,8
Fournitures des programmes (produits de santé reproductive et autres)	276,5	215,4	18,3	14,6
Programmes d'aide en espèces	6,0	9,7	0,4	0,7
Services contractuels et professionnels	338,3	309,2	22,4	21,0
Renforcement des compétences et formation des homologues	162,5	169,0	10,8	11,5
Fournitures, matériel et frais de fonctionnement	258,1	266,2	17,1	18,1
Déplacements	67,8	59,9	4,5	4,1
Autres frais généraux ⁵	20,8	92,0	1,3	6,2
Total	1 510,4	1 472,1	100,0	100,0

37. Les dépenses de personnel ont augmenté de 29,7 millions de dollars É.-U., soit 8,5 % (contre 350,7 millions en 2022). Cette hausse est principalement due à des augmentations de salaire de postes au sein des bureaux de pays. Le taux de vacance mondial était globalement le même fin 2023 qu'en 2022. Toutefois, la Commission de la fonction publique internationale a publié des barèmes salariaux revalorisés pour un certain nombre de lieux, compte tenu des pressions inflationnistes ressenties au niveau mondial en 2023.

38. Les charges afférentes aux produits de santé reproductive et autres fournitures des programmes ont augmenté de 28,4 % pour atteindre 276,5 millions de dollars É.-U. (contre 215,4 millions en 2022), en raison du volume plus important de produits de santé et de fournitures humanitaires achetés et livrés, malgré des perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement et les conflits touchant les voies d'expédition, aboutissant à des délais de transit et de livraison plus longs et à des niveaux de stocks plus élevés à la fin de l'année (voir la section VI).

39. Les charges afférentes aux programmes d'aide en espèces ont diminué de 38,1 % pour s'établir à 6,0 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 9,7 millions en 2022), alors que le nombre de pays mettant en œuvre de tels programmes est passé de 34 en 2022 à 37 en 2023. Cette baisse de valeur reflète la diminution de l'aide en espèces en République arabe syrienne, qui représentait 5,6 millions de dollars É.-U. de charges en 2022. Toutefois, des programmes ont été lancés ou mis à l'échelle en République islamique d'Iran, en Moldavie, au Sri Lanka, dans l'État de Palestine et en Ukraine.

40. Les charges afférentes aux services contractuels et professionnels ont augmenté de 9,4 % pour atteindre 338,3 millions de dollars É.-U. (contre 309,2 millions en 2022). Les entités et le personnel ont continué de les utiliser pour fournir des services intégrés de santé sexuelle et reproductive, y compris dans les domaines de la planification familiale, de la santé maternelle et des soins aux nouveau-nés, et favoriser la prévention et les interventions en matière de violence basée sur le genre. Les charges les plus importantes afférentes aux services contractuels et professionnels demeurent liées aux salaires des partenaires d'exécution, qui représentaient 47,8 % et 48,0 % des charges totales en 2023 et en 2022, respectivement. L'augmentation des charges totales afférentes aux services contractuels et professionnels est due à l'accélération de l'exécution des programmes en 2023.

41. Les charges afférentes au renforcement des compétences et à la formation des homologues ont légèrement diminué de 3,8 % en 2023 pour s'établir à 162,5 millions de dollars É.-U. (contre 169,0 millions en 2022). Des programmes nécessitant des dépenses considérables ont été mis en œuvre au Bangladesh, en Éthiopie, en Ouganda, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan du Sud et en Ukraine. Les activités des programmes sont des activités de formation conçues pour prévenir et combattre la violence basée sur le genre, ainsi que pour promouvoir la santé

⁵ Comprennent les dépréciations, les amortissements, les pertes de valeur et les coûts financiers.

sexuelle et reproductive et l'autonomisation des jeunes. De nombreux pays, en particulier ceux touchés par des crises humanitaires, ont constaté une intensification de l'exécution des programmes semblable à celle de 2022 ; certains pays ont enregistré une réduction des activités et des charges, notamment le Libéria en ce qui concerne son programme de recensement de la population et du logement de 2019, et la Somalie.

42. Les charges afférentes aux fournitures, au matériel et aux frais de fonctionnement ont augmenté de 2,4 % pour s'établir à 258,1 millions de dollars É.-U. (contre 264,4 millions recalculés en 2022). La baisse de 6,3 millions de dollars É.-U. était en grande partie imputable à des augmentations des coûts de location, de bail, de construction et des services d'appui, compensées par des diminutions des coûts d'impression, de publication et médiatiques, de la part prise en charge par le FNUAP des coûts du nouveau système de planification des ressources organisationnelles lancé en 2023 et des coûts de transport.

43. Les frais de déplacement sont passés à 67,8 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 59,9 millions en 2022). Ces charges représentent le montant consacré aux déplacements aussi bien par le FNUAP que par ses partenaires d'exécution dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des programmes. La hausse entre 2022 et 2023 est due à l'augmentation des coûts liés aux voyages internationaux, incluant à la fois l'indemnité journalière de subsistance (hausse de 4,8 millions de dollars É.-U.) et le prix des billets (hausse de 2,9 millions de dollars É.-U.). Bien que de nombreuses restrictions aux déplacements aient été levées en 2022, les restrictions mondiales restantes ont été levées début 2023 et les missions nécessitant des rencontres en personne ont repris plus pleinement. Cependant, le coût réel des déplacements a également augmenté depuis 2019 en raison de l'inflation, qui se traduit par une hausse du prix des billets et des indemnités journalières de subsistance. Le FNUAP poursuit néanmoins ses efforts visant à réduire son empreinte carbone et à maintenir la part des charges totales consacrée aux frais de déplacement à un niveau bas, tout en assurant la représentation et la visibilité au service de sa mission.

44. Les autres frais généraux ont augmenté de 77,4 % pour atteindre 20,8 millions de dollars É.-U. (contre 92,0 millions recalculés en 2022). Cette diminution considérable par rapport à 2022 est due à : a) des gains de change nets en 2023 de 40,9 millions de dollars É.-U., qui sont présentés dans la catégorie des autres produits, contre des pertes de change nettes de 37,7 millions de dollars É.-U. (recalculées) déclarées sous ce poste en 2022, ces deux éléments découlant principalement de la revalorisation des contributions à recevoir dans des devises autres que le dollar des États-Unis ; et b) des gains sur investissement de 88,8 millions de dollars É.-U. perçus en 2023, déclarés dans la catégorie des autres produits, contre une perte sur investissement non réalisée de 38,9 millions de dollars É.-U. imputée à l'origine sur l'actif net en 2022, conformément à la précédente norme comptable utilisée (IPSAS 29), désormais imputée sur le solde des autres charges recalculé pour 2022 suivant l'adoption de la norme IPSAS 41 « Instruments financiers ».

C. Réserves et soldes des fonds

45. Les soldes des fonds pour 2022 ont été recalculés : a) en raison de l'introduction de la norme IPSAS 41 « Instruments financiers », qui impose de ne plus imputer sur l'actif net les gains ou les pertes sur investissement non réalisés évalués à la juste valeur du marché, mais de les inclure dans l'état des résultats financiers ; et b) pour comptabiliser les produits tirés de i) d'un accord de contribution signé en 2022 mais reçu en 2023 qui aurait dû être imputé sur les produits de 2022 ; et ii) de l'amendement apporté à un accord de contribution signé en 2023, qui a réduit la contribution globale au FNUAP au cours de la période 2022-2025.

46. Au 31 décembre 2023, le montant des réserves et des soldes des fonds avait augmenté de 3,2 % pour atteindre 2 408,0 millions de dollars É.-U. (contre 2 333,8 millions recalculés en 2022). Le tableau 9 ci-dessous en donne le détail.

Tableau 9
Réserves et soldes des fonds

	En millions de dollars des États-Unis	
	2023	2022 (recalculés)
Réserve opérationnelle	76,7	87,7
Réserve au titre de l'intervention humanitaire	5,5	5,5
Réserve au titre des bureaux et logements hors Siège	5,0	5,0
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires réservés à des fins particulières	118,9	103,5
Soldes des fonds relevant des ressources ordinaires et des autres ressources non réservés à des fins particulières		
Ressources ordinaires	659,1	581,0
Autres ressources	1 542,9	1 551,1
Total	2 408,0	2 333,8

47. Fixé à 20,0 % du montant annuel net des contributions aux ressources ordinaires reçues conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, le montant de la réserve opérationnelle a diminué de 11,0 millions de dollars É.-U., soit 12,5 %, pour atteindre 76,7 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2023 (contre 87,7 millions en 2022) en raison de la baisse du montant des contributions reçues au titre des ressources ordinaires en 2023. La méthode de calcul de la réserve opérationnelle est la même qu'en 2022 ; elle repose sur les contributions nettes reçues. Il s'agit de garantir que le niveau de réserve peut être détenu dans des actifs liquides irrévocables et immédiatement disponibles.

48. La réserve au titre de l'intervention humanitaire⁶, qui fonctionne comme un fonds autorenouvelable, a fourni 13,1 millions de dollars É.-U. de préfinancement d'activités humanitaires (contre 25,0 millions en 2022) et est restée au niveau approuvé par le Conseil d'administration (5,5 millions de dollars É.-U.).

49. La réserve au titre des bureaux et logements hors Siège, qui fonctionne également comme un fonds autorenouvelable, a servi à fournir 2,7 millions de dollars É.-U. pour financer des améliorations locatives au Burkina Faso, en Indonésie et en République arabe syrienne, ainsi que des rénovations dans les locaux appartenant au FNUAP en Somalie et au Pérou. La réserve a été reconstituée au niveau approuvé par le Conseil d'administration (5,0 millions de dollars É.-U.).

50. Les soldes des fonds relevant des ressources ordinaires réservés à des fins particulières sont des fonds affectés par la direction à des fins spéciales qui ne sont pas disponibles pour le financement des programmes. Ils comprennent les soldes des fonds affectés : a) aux services de gestion de la chaîne d'approvisionnement ; b) au recouvrement des coûts relativement au niveau budgétisé ; c) à la transformation des technologies de l'information et de la communication ; d) au fonds de continuité des programmes ; et e) à un fonds de fiducie privé. Le solde cumulé de ces fonds a augmenté de 14,9 % pour atteindre 118,9 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2023 (contre 103,5 millions en 2022), principalement en raison d'une augmentation de 15,2 millions de dollars É.-U. des recouvrements de coûts relativement au niveau budgétisé, compensée par une allocation de 1,4 million de dollars É.-U. utilisée pour la conception et la mise en œuvre de la nouvelle plateforme de planification des ressources organisationnelles, toutes deux affectées à des fonds distincts.

51. Les soldes des fonds relevant des ressources ordinaires non réservés à des fins particulières comprennent : a) le solde des fonds programmables ; et b) les fonds d'assurance maladie après la cessation de service et de prestations du personnel. Ces soldes cumulés ont augmenté de 13,4 % pour atteindre 659,1 millions de dollars É.-U. (contre 581,0 millions recalculés en 2022), principalement

⁶ Cette réserve a été créée par le Conseil d'administration afin de permettre le préfinancement des interventions de secours en situation d'urgence jusqu'à la réception des fonds prévus dans les accords signés avec les donateurs. La réserve est reconstituée après la réception des fonds du donateur.

en raison des éléments suivants : des produits excédentaires de 57,1 millions de dollars É.-U. par rapport aux charges, le déblocage de 11,0 millions de dollars É.-U. de la réserve opérationnelle en raison de la réduction des ressources ordinaires reçues en 2023, et un gain actuariel de 19,3 millions de dollars É.-U. sur le passif des prestations du personnel partiellement compensé par des transferts vers d'autres réserves. Le solde de 2022 des fonds relevant des ressources ordinaires non réservés à des fins particulières a été recalculé afin d'inclure un ajustement de 96,6 millions de dollars É.-U. provenant d'un accord de contribution signé en 2022, mais n'ayant pas été comptabilisé dans les produits de cette année-là.

52. Le montant total des ressources ordinaires disponibles pour le financement des programmes au 1^{er} janvier 2024 a augmenté de 2,6 % pour atteindre 192,7 millions de dollars É.-U. (contre 188,0 millions en 2023), principalement grâce à une gestion financière prudente visant à assurer la continuité des activités du FNUAP en cas de pénurie de financement. Dans le cadre des mesures d'atténuation des risques contre les tendances défavorables des produits, le FNUAP débloquera ces fonds progressivement afin qu'ils soient dépensés au cours des années à venir en tenant compte des dernières informations disponibles et de garantir que les ressources seront suffisantes pour se conformer aux orientations du Conseil d'administration pour la durée du Plan stratégique et du nouveau cycle budgétaire intégré.

53. Au 31 décembre 2023, les soldes des fonds non réservés relevant des autres ressources ont augmenté de 0,5 % pour atteindre 1 542,9 millions de dollars É.-U. (contre 1 551,1 millions recalculés en 2022). Ce montant correspond aux ressources reçues pour la mise en œuvre des activités relatives aux programmes dans le cadre d'accords pluriannuels, ainsi qu'aux 656,0 millions de dollars É.-U. de contributions à recevoir qui n'ont pas encore été collectés (contre 494,4 millions en 2022), et qui n'étaient donc pas disponibles pour la programmation.

D. Budget intégré

54. Dans sa décision 2021/18, le Conseil d'administration a approuvé le budget intégré du FNUAP pour la période 2022-2025 (DP/FPA/2021/9), conformément au Plan stratégique du Fonds pour la période 2022-2025. Le budget intégré regroupe dans un seul cadre toutes les catégories de charges et tous les résultats du FNUAP.

55. Le tableau 12 de l'annexe 1 contient des informations sur l'utilisation réelle des ressources pour le cycle du Plan stratégique 2022-2025. On notera qu'il s'agit de la deuxième année du plan. Les informations présentées dans ce tableau ont été obtenues au moyen de la comptabilité d'exercice modifiée et sont cohérentes avec la présentation du budget.

E. Recouvrement des coûts

56. Dans sa décision 2020/12, le Conseil d'administration a approuvé la politique globale conjointe de recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2020/1), incluant les catégories de charges, les méthodologies et les taux, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. La politique a réaffirmé un taux de recouvrement des coûts indirects général et harmonisé⁷ de 8,0 % pour les contributions aux autres ressources ; un taux de recouvrement des coûts indirects différencié pour les fonds thématiques d'affectation spéciale, le partage des coûts avec les gouvernements, les contributions Sud-Sud et du secteur privé, ainsi que les accords de legs ; et la capacité de la Directrice exécutive du FNUAP à déroger aux taux de recouvrement des coûts au cas par cas.

57. Le Conseil d'administration a également demandé au FNUAP de rendre compte des progrès de l'application de la politique, en présentant les incidences financières des taux différenciés harmonisés et des dérogations accordées, les taux effectifs de recouvrement et les montants des coûts recouverts qui en résultent, ainsi qu'une liste détaillée de chaque dérogation ou réduction précisant le nom du donateur et du programme, la contribution totale, le taux de recouvrement des coûts appliqué et le

⁷ Le recouvrement des coûts est un mécanisme mis en place pour recouvrer les coûts directs des programmes ainsi que les coûts de fonctionnement de l'organisation qui ne peuvent pas être directement rattachés à un programme (coûts indirects).

montant correspondant à la dérogation ou réduction. Le présent chapitre et l'annexe 2 qui l'accompagne répondent à cette demande.

58. Le tableau 10 ci-dessus récapitule les incidences financières de l'application des taux de recouvrement différenciés et des dérogations approuvées pour l'exercice 2023. De plus amples informations sur les accords figurent à l'annexe 2.

Tableau 10
Incidences financières de l'application des taux de recouvrement différenciés et des dérogations approuvées

	En milliers de dollars des États-Unis			Pourcentage
	Recouvrement effectif des coûts	Recouvrement des coûts au taux harmonisé de 8 %	Différence	Taux de recouvrement effectif des coûts en 2023
Fonds thématiques d'affectation spéciale ⁸	15 201,8	17 373,5	2 171,7	7,0
Accords-cadres ⁹	15 277,5	17 459,0	2 182,5	7,0
Taux préférentiels (contributions des gouvernements aux programmes, coopération Sud-Sud et triangulaire)	3 252,6	5 204,1	1 951,6	5,0
Accords multilatéraux prévoyant des taux de recouvrement des coûts réduits ¹⁰	378,7	439,5	60,8	6,8
Exonérations de taux de recouvrement sur les coûts indirects	445,9	540,1	94,1	6,6
Total	34 556,5	41 017,2	6 460,7	

59. Les informations comparatives sur les taux de recouvrement des coûts effectivement appliqués au cours des trois dernières années sont résumées dans le tableau 11 ci-dessous :

Tableau 11
Taux de recouvrement des coûts effectivement appliqué au cours de la période 2021-2023

	Pourcentage			
	2023	2022	2021	2021-2023 (moyenne pondérée)
FNUAP	7,37 %	7,32 %	7,25 %	7,31 %

60. En 2023, le FNUAP a accordé six dérogations au taux de recouvrement des coûts, soit deux fois plus qu'en 2022 (trois avec un taux de recouvrement des coûts réduit de 7,0 %, une avec un taux réduit de 5,0 %, une avec un taux de 1,0 % et une avec un taux de 0 %). Ces dérogations sont à l'origine d'une perte de revenus de recouvrement des coûts pour le FNUAP de 0,1 million de dollars É.-U. en 2023 (contre 0,0 million en 2022). L'application des exonérations accordées les années précédentes a entraîné par ailleurs des recouvrements de coûts inférieurs de 0,06 million de dollars É.-U. à ce qui aurait été dû sans les exonérations (contre 0,05 million en 2022).

⁸ Les fonds thématiques d'affectation spéciale sont un ensemble de contributions thématiques faites par une organisation à un mécanisme de financement propre à une entité, dont l'objectif est de favoriser l'obtention de résultats de haut niveau dans le cadre d'un plan stratégique. Ces fonds sont administrés par le FNUAP.

⁹ Les accords-cadres sont des accords de plus large portée conclus conjointement entre un ou plusieurs organismes des Nations Unies et des donateurs bilatéraux ou multilatéraux.

¹⁰ Les accords multilatéraux prévoyant des taux de recouvrement des coûts réduits sont des accords prévoyant le transfert au FNUAP de ressources d'autres organisations des Nations Unies à partir de financements prévoyant des taux de recouvrement inférieurs. Le transfert de ces taux inférieurs au FNUAP lie contractuellement les organisations des Nations Unies à l'origine du transfert. Entrés en vigueur en 2019, ces accords sont déclarés distinctement des autres catégories de taux de recouvrement des coûts différenciés, en reconnaissance du fait que les taux réduits ne découlent pas de décisions prises par le FNUAP.

61. L'annexe 2 fournit les justificatifs de toutes les nouvelles dérogations et présente de manière détaillée les incidences financières des taux de recouvrement des coûts différenciés et des dérogations appliquées en 2023.

III. Ressources ordinaires

62. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des produits, des charges et de l'excédent relatifs aux ressources ordinaires pour 2023 et 2022.

Tableau 12
Produits, charges et excédent pour l'année – ressources ordinaires

	En millions de dollars des États-Unis	
	2023	2022 (recalculés)
Produits		
Produits bruts pour les ressources ordinaires	364,1	482,0
À déduire : transfert vers d'autres produits pour remboursement de charges fiscales	(4,2)	(5,5)
Autres produits	197,0	78,1
Total des produits	556,9	554,6
Charges		
Charges afférentes aux programmes	291,8	308,1
Programmes de pays et autres activités relatives aux programmes (hors Fonds d'urgence)	230,9	252,9
Fonds d'urgence	10,5	8,5
Programmes mondiaux et régionaux	50,4	46,7
Charges afférentes au budget institutionnel	201,8	189,0
Charges afférentes au budget institutionnel	201,8	189,0
Charges relevant du Siège	6,2	57,2
Assurance maladie après la cessation de service et autres charges (crédits) relatives aux prestations du personnel imputées sur les ressources du Siège.	(2,7)	1,3
Autres charges relevant du Siège	8,9	55,9
Total des charges	499,8	554,3
Excédent de l'année	57,1	0,3

63. Les données pour 2023 et 2022 qui figurent dans le tableau 12 ont été obtenues au moyen de la méthode comptable modifiée introduite en 2022. Par ailleurs, les montants de 2022 ont été recalculés en 2023 pour prendre en compte les produits tirés de deux accords pluriannuels.

64. En 2023, des produits bruts ont été enregistrés pour 72 donateurs, représentant une contribution de 364,1 millions de dollars É.-U. aux ressources ordinaires du FNUAP (contre 82 donateurs et 482,0 millions de dollars É.-U. recalculés en 2022). Cette baisse est principalement due à la politique modifiée en matière de constatation des produits introduite en 2022 conformément aux normes IPSAS, selon laquelle les produits sont intégralement comptabilisés au moment de la signature d'un accord, sauf si la contribution est assortie de conditions. Il en résulte une fluctuation considérable des produits au titre des ressources ordinaires d'une année à l'autre, étant donné que les produits des accords pluriannuels sont intégralement comptabilisés l'année de la signature de l'accord. La plupart des donateurs ayant signé des accords pluriannuels l'ont fait en 2021 ou 2022 pour la première année du nouveau plan stratégique ; un donateur a signé un nouvel accord pluriannuel en 2023. L'année 2023 étant la deuxième année du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025, il était prévu que moins d'accords pluriannuels seraient signés en 2023 par rapport

à 2022, et donc que les produits enregistrés diminuent. Le FNUAP accorde beaucoup de valeur aux engagements des donateurs au titre des accords pluriannuels, qui jouent un rôle essentiel dans la planification et la gestion efficaces des ressources.

65. Les autres produits ont augmenté de 152,2 % pour atteindre 197,0 millions de dollars É.-U. (contre 78,1 millions de dollars É.-U. recalculés l'année précédente). Les principaux éléments compris dans la catégorie des autres produits en 2023 correspondent à : a) des frais de recouvrement des coûts d'un montant de 75,1 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 66,2 millions en 2022), l'augmentation étant imputable au niveau plus élevé de charges engagées au titre des autres ressources ; et b) un revenu net sur les placements de 82,7 millions de dollars É.-U. (contre 0,0 million de dollars É.-U. recalculé en 2022), en raison du taux de rendement plus élevé des titres à revenu fixe et de l'augmentation de la valeur marchande des obligations et actions détenues dans les portefeuilles de placement du FNUAP, ainsi qu'en raison des effets de l'adoption de la norme IPSAS 41 (voir les commentaires détaillés au paragraphe 11).

66. Les charges afférentes aux programmes ont diminué de 5,3 % pour s'établir à 291,8 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 308,1 millions de dollars É.-U. en 2022), en raison de la baisse des charges dans plusieurs bureaux de pays ainsi que du niveau inférieur de ressources ordinaires reçues.

67. Les charges financées par le Fonds d'urgence, le mécanisme de financement interne approuvé par le Conseil d'administration pour fournir aux bureaux extérieurs du FNUAP un financement initial permettant de mettre en œuvre les activités humanitaires avant que d'autres ressources ne soient disponibles, se sont élevées à 10,5 millions de dollars É.-U. (contre 8,5 millions l'année précédente). Elles correspondent aux ressources allouées à 31 bureaux extérieurs (36 bureaux extérieurs en 2022). Les charges ont dépassé le plafond de 10,0 millions de dollars É.-U. en raison d'une allocation supplémentaire exceptionnelle accordée au fonds d'urgence conformément à la décision 2021/18 du Conseil d'administration, réaffirmant l'autorisation existante permettant à la Directrice exécutive du FNUAP d'augmenter le fonds d'urgence d'un montant maximum de 2 millions de dollars É.-U. au-delà du plafond au cours d'une année donnée, si le nombre et la nature des situations d'urgence le justifient.

68. Les charges afférentes au budget institutionnel ont augmenté de 6,8 % pour atteindre 201,8 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 189,0 millions en 2022) en raison d'une augmentation des charges de personnel de 14,7 millions de dollars É.-U. Les charges relatives aux prestations du personnel non liées à la retraite ont augmenté de 13,5 % pour atteindre 46,2 millions de dollars É.-U. (contre 40,7 millions en 2022), les contributions aux pensions de retraite ont augmenté de 11,2 % pour atteindre 19,8 millions de dollars É.-U. (contre 17,8 millions en 2022) et les charges liées aux salaires ont augmenté de 8,9 % pour atteindre 88,0 millions de dollars É.-U. (contre 80,8 millions en 2022).

69. La baisse considérable des charges relevant du Siège, qui s'élèvent à 6,2 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 57,2 millions recalculés en 2022), est principalement due à l'adoption de la norme IPSAS 41 « Instruments financiers » (voir les commentaires détaillés au paragraphe 11). Conformément à cette dernière, les pertes sur investissement d'un montant de 38,9 millions de dollars É.-U. ont été incluses dans le solde recalculé de 2022. Toutefois, en 2023, les gains sur investissement de 82,7 millions de dollars É.-U. ont été comptabilisés et déclarés dans la catégorie des autres produits, qui ne sont pas inclus dans les charges relevant du Siège.

70. Les tableaux 3 à 10 de l'annexe 1 présentent la répartition des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel imputées sur les ressources ordinaires. Elles sont classées par résultat et produit du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique du FNUAP 2022-2025, ainsi que par niveau de pays, type d'assistance, modalité de mise en œuvre et marqueur de genre.

IV. Autres ressources

71. Les autres ressources sont composées de fonds d'affectation spéciale et de fonds spéciaux. Les fonds d'affectation spéciale comprennent notamment les fonds thématiques, les fonds de financement

commun et transferts interorganisations des Nations Unies¹¹, et d'autres fonds de cofinancement. Les fonds spéciaux comprennent notamment les fonds du Programme des administrateurs auxiliaires, les contributions en nature, les services d'approvisionnement pour le compte de tiers et d'autres fonds.

72. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des produits, charges et excédents annuels relatifs aux autres ressources pour 2023 et 2022.

Tableau 13
Produits, charges et excédent/déficit de l'année – autres ressources

	En millions de dollars des États-Unis	
	2023	2022 (recalculés)
Produits		
Produits bruts pour les contributions	1 090,3	1 179,5
À déduire : remboursements aux donateurs	(33,2)	(9,9)
À déduire : coûts indirects	(75,1)	(66,2)
À déduire : provisions pour contributions à recevoir douteuses	0,7	2,1
Autres produits	25,7	13,4
Total des produits	1 008,4	1 118,9
Charges		
Charges afférentes aux programmes	1 004,0	906,1
Fonds d'affectation spéciale	1 078,9	972,0
À déduire : coûts indirects	(74,9)	(65,9)
Charges relevant du Siège	6,6	11,7
Fonds spéciaux	6,8	12,0
À déduire : coûts indirects	(0,2)	(0,3)
Total des charges	1 010,6	917,8
Excédent/(déficit) de l'année	(2,2)	201,1

73. Le total des produits pour les autres ressources en 2023 s'élève à 1 008,4 millions de dollars É.-U., soit 9,8 % de moins qu'en 2022 (1 118,9 millions en 2022). Cette diminution est due à une baisse de 85,2 millions de dollars É.-U. des produits bruts tirés des contributions ; à une augmentation des coûts indirects imputés sur les autres ressources de 8,9 millions de dollars É.-U. en raison d'un niveau plus élevé des charges afférentes aux programmes engagées en 2023 par rapport à 2022 ; et à une hausse des remboursements aux donateurs de 23,3 millions de dollars É.-U., principalement en raison d'un remboursement important de 12,4 millions de dollars É.-U. suivant l'annulation du projet de recensement en Haïti ainsi que l'annulation d'un projet au Brésil (4,8 millions de dollars É.-U.).

74. Les produits enregistrés au titre d'instruments flexibles, tels que les fonds thématiques et de financement commun, ont diminué de 33,5 % pour s'établir à 230,6 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 347,0 millions de dollars É.-U. recalculés en 2022). Les contributions effectuées par le biais des fonds de financement commun des Nations Unies et de transferts interorganisations ont également diminué de 15,1 % pour atteindre 183,2 millions de dollars É.-U. (contre 215,7 millions de dollars É.-U. en 2022), mais restent la principale source de contribution aux autres ressources du FNUAP pour la septième année consécutive. Ces diminutions ont été partiellement compensées par une augmentation de 1,8 % du cofinancement standard des gouvernements donateurs, qui a atteint 520,9 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 511,5 millions recalculés en 2022), et une

¹¹ Les fonds de financement commun des Nations Unies désignent un ensemble de contributions qui sont versées à un mécanisme de financement regroupant plusieurs entités et qui ne sont pas réservées à une entité spécifique des Nations Unies. Ces fonds, gérés par des administrateurs de fonds des Nations Unies et affectés par l'intermédiaire d'un mécanisme de gouvernance supervisé par les Nations Unies, visent à soutenir des actions spécialement consacrées au développement durable des pays de programme et centrées sur les effets à long terme.

augmentation de 57,9 % du financement reçu de la part de la Commission européenne, qui a atteint 54,0 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 34,2 millions en 2022).

75. En 2023, 63,4 % des produits bruts au titre des autres ressources provenaient des 10 principaux donateurs, contre 61,5 % (recalculés) en 2022, soit 1,9 point de pourcentage de plus.

76. Parmi les produits bruts au titre des autres ressources, 455,6 millions de dollars É.-U., soit 41,8 % du total, étaient destinés à des fins humanitaires. Ce montant est inférieur à celui de 2022, mais il s'agit du pourcentage le plus élevé de financement humanitaire généré par le FNUAP au cours d'une seule année à ce jour (478,7 millions de dollars É.-U. recalculés en 2022, soit 40,7 % du total). Des contributions importantes étaient destinées à des interventions humanitaires en Afghanistan, au Bangladesh, au Soudan, en Ukraine et au Yémen.

77. Les charges totales financées par les autres ressources en 2023 ont augmenté de 10,1 % pour atteindre 1 010,6 millions de dollars É.-U. (contre 917,8 millions recalculés en 2022). Le montant annuel des charges a dépassé celui des produits de 2,2 millions de dollars É.-U. (le montant annuel des produits a dépassé celui des charges de 197,1 millions de dollars É.-U. recalculés en 2022), principalement en raison de décalages temporels entre la comptabilisation des produits et des charges, la plupart des produits étant enregistrés lors de la signature d'accords contraignants avec les donateurs, tandis que les charges sont prises en compte lorsqu'elles sont engagées, c'est-à-dire lors de la fourniture des biens et des services concernés¹².

78. Une grande partie de l'augmentation des charges afférentes aux programmes est imputable à des augmentations de 29,0 millions de dollars É.-U. en ce qui concerne les services contractuels et professionnels et de 61,0 millions de dollars É.-U. en ce qui concerne les produits de santé reproductive et autres fournitures des programmes, partiellement compensées par une réduction de 20,5 millions de dollars É.-U. des autres charges.

79. Les tableaux 3 à 10 de l'annexe 1 présentent la répartition des charges afférentes aux fonds d'affectation spéciale par résultat et produit du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique du FNUAP 2022-2025, ainsi que par niveau de pays, type d'assistance, modalité de mise en œuvre et marqueur de genre.

V. Trésorerie et placements

80. La trésorerie et les placements détenus par le FNUAP ont diminué de 8,1 millions de dollars É.-U. (moins de 1 %) pour s'établir à 1 709,6 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2023 (contre 1 717,6 millions de dollars É.-U. en 2022). La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 181,4 millions de dollars É.-U. pour atteindre 181,8 millions (contre 363,1 millions en 2022), avec une hausse correspondante des placements de 173,3 millions de dollars É.-U. pour s'établir à 1 527,8 millions de dollars É.-U. (contre 1 354,5 millions en 2022). Le portefeuille du fonds de roulement du FNUAP est géré par le PNUD dans le cadre d'un accord de prestation de services, conformément aux directives du PNUD relatives à la trésorerie. Fin 2023, un niveau plus élevé d'instruments financiers sous forme d'obligations était détenu, compte tenu des taux de rendement des coupons en vigueur.

81. Sur le montant total de la trésorerie et des investissements, 593,4 millions de dollars É.-U. sont à usage restreint (contre 523,6 millions en 2022). Ainsi, 87,2 millions de dollars É.-U. ont été affectés aux réserves (voir section C : réserves et soldes des fonds), 452,9 millions de dollars É.-U. ont été réservés pour financer les passifs liés aux avantages du personnel, 33,2 millions de dollars É.-U. correspondent au montant net du capital et des intérêts d'un fonds en fiducie privé, et 20,1 millions de dollars É.-U. sont détenus par le FNUAP en sa qualité d'agent administratif pour les programmes conjoints.

82. Le FNUAP maintient ses placements dans deux portefeuilles distincts. Le premier, portefeuille du fonds de roulement, destiné à couvrir les besoins du FNUAP en matière de fonds de roulement et

¹² La note 2 relative aux états financiers du FNUAP présente un résumé des méthodes comptables appliquées par le FNUAP.

géré par le PNUD en vertu d'un accord de prestation de services, se compose exclusivement des titres à revenu fixe de qualité supérieure et facilement négociables dont les échéances concordent avec les besoins de liquidité du FNUAP. Au 31 décembre 2023, la valeur de ce portefeuille, évaluée au coût amorti, était estimée à 1 351,3 millions de dollars É.-U. (contre 1 392,7 millions recalculés en 2022), son rendement moyen sur l'année étant de 2,98 % (contre 1,2 % en 2022).

83. Le second portefeuille est destiné aux prestations d'assurance maladie après la cessation de service et à d'autres prestations de fin de service. Ce portefeuille est lui-même divisé en deux portefeuilles distincts, créés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies en 2016 et 2021 et gérés par deux gestionnaires de placements indépendants, qui investissent les ressources affectées au financement des prestations d'assurance maladie après la cessation de service et d'autres prestations de fin de service dans des instruments financiers diversifiés et présentant un rendement plus élevé, de composition similaire à celle des placements détenus par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui se composent principalement de titres à revenu fixe et d'actions. Depuis sa création, le FNUAP a transféré 220,0 millions de dollars É.-U. sur ce portefeuille. Il n'a effectué aucun versement supplémentaire en 2023. La juste valeur marchande combinée des deux portefeuilles s'élevait à 346,2 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2023 (contre 300,5 millions en 2022), les taux de rendement annuels se situant entre 13,9 % et 17,0 % en 2023 (alors qu'ils s'étaient contractés de 14,5 % à 14,3 % en 2022). Les taux de rendement positifs de 2023 ont inversé la tendance à la baisse dans le portefeuille enregistrée en 2022 en raison de la volatilité du marché à ce moment-là.

VI. Autres actifs et passifs majeurs

84. La valeur nette des stocks de produits de santé reproductive et autres fournitures des programmes détenus en vue de leur livraison aux partenaires et de leur distribution aux bénéficiaires ou de leur vente à des tiers a augmenté pour atteindre 103,5 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2023 (contre 89,3 millions en 2022), en raison des volumes d'achat plus élevés, notamment dans les situations de crise humanitaire en Afghanistan, au Nigéria, au Pakistan, au Soudan et en Ukraine, et de l'effet continu des restrictions et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, notamment les répercussions des conflits locaux et régionaux sur les voies d'expédition, aboutissant à des délais de transit et de livraison plus longs.

85. Les contributions nettes à recevoir (courantes et non courantes combinées) ont augmenté de 10,0 % pour atteindre 967,4 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2023 (contre 879,1 millions recalculés en 2022). Un certain nombre de nouveaux accords ont été signés en 2023, faisant augmenter le montant des contributions à recevoir. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des 4,1 millions de dollars É.-U. de provisions pour créances douteuses (4,8 millions de dollars É.-U. en 2022) établis après un examen minutieux des créances afin d'en assurer le recouvrement.

86. L'encours total des avances sur le fonds d'exploitation dues en fin d'année est resté globalement identique, s'établissant à 22,2 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2023 (contre 22,1 millions en 2022), avec un léger changement dans le montant de l'encours des avances par type de partenaire. Le montant brut des avances non régularisées par les gouvernements et les organisations non gouvernementales a augmenté de 1,3 million de dollars É.-U. et atteignait 16,5 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2023 (contre 15,2 millions en 2022), et l'encours brut des avances détenues par des organismes des Nations Unies mettant en œuvre des activités dans le cadre de programmes pour le compte du FNUAP a baissé de 2,1 millions de dollars É.-U. pour s'établir à 5,7 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2023 (contre 7,8 millions en 2022).

87. Les comptes débiteurs et les charges à payer ont augmenté de 53,8 millions de dollars É.-U. pour s'établir à 151,7 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2023 (contre 97,9 millions en 2022), principalement en raison d'une hausse de 20,7 millions de dollars É.-U. des comptes créditeurs, d'une augmentation du passif de 10,7 millions de dollars É.-U. pour les remboursements aux partenaires d'exécution, d'une hausse de 9,4 millions de dollars É.-U. des remboursements dus aux donateurs et d'une augmentation de 6,4 millions de dollars É.-U. des fonds détenus pour le compte de programmes conjoints. Les soldes des comptes créditeurs et des remboursements aux partenaires d'exécution pour 2023 se situent désormais à un niveau semblable à celui de 2021. En 2022, une stratégie a été

adoptée en vue de payer les fournisseurs et les partenaires d'exécution plus tôt, à la fin de l'année 2022, avant de passer au nouveau système de planification des ressources internes, afin d'atténuer les risques et d'assurer la continuité des activités au début de l'année 2023. Cette approche n'étant plus nécessaire à la fin de l'année 2023, ces deux passifs ont donc augmenté. Les passifs liés à l'approvisionnement de tiers concernent les services d'approvisionnement pour lesquels des fonds ont été reçus, mais l'approvisionnement n'était pas achevé à la date de clôture.

88. Une évaluation actuarielle complète a été réalisée à la fin de l'année 2023, sous l'égide du Secrétariat des Nations Unies. Le passif lié aux prestations du personnel (charges courantes et non courantes combinées) est demeuré semblable à celui de 2023 et n'a augmenté que de 3,9 millions de dollars É.-U. pour s'établir à 351,9 millions de dollars É.-U. au 31 décembre 2023 (contre 348,0 millions en 2022). La majeure partie de ce passif est liée aux prestations d'assurance maladie après la cessation de service, estimées à 274,0 millions de dollars É.-U. en 2023 (contre 278,4 millions en 2022). La diminution nette de ce passif découle principalement des coûts nets de service de la dette et des intérêts perçus en 2023 de 23,8 millions de dollars É.-U. ; de pertes actuarielles nettes de 22,7 millions de dollars É.-U., en raison d'une hausse marginale des taux d'intérêt appliqués pour calculer la valeur présente nette des prestations et de modifications dans le panier de devises des demandes soumises par les bénéficiaires ; compensées par des gains actuariels de 40,5 millions de dollars É.-U. découlant d'un nombre inférieur de demandes par personne concernant certains régimes d'assurance maladie, de changements dans les hypothèses démographiques et d'ajustements en fonction de l'expérience acquise. L'évaluation de ce passif est fortement influencée par l'évolution des taux d'intérêt annuels. Si les projections actuelles de baisses du taux d'intérêt de la banque centrale se concrétisent en 2024, le passif lié aux prestations d'assurance maladie après la cessation de service devrait à nouveau augmenter.

89. Le passif lié aux prestations du personnel demeure intégralement financé au 31 décembre 2023, avec un excédent de 101,0 millions de dollars É.-U. (contre un excédent de 29,9 millions en 2022). Cet excédent est en partie imputable aux taux d'intérêt élevés appliqués dans les évaluations actuarielles de 2022 et 2023, à l'évolution du nombre de demandes par personne et à l'intégration des hypothèses démographiques, aux ajustements apportés en fonction de l'expérience acquise reflétés dans l'évaluation de 2023, au taux de rendement positif obtenu en 2023, ainsi qu'à la stratégie mise en place par le FNUAP pour financer le passif lié aux prestations du personnel. Le niveau de financement est très sensible aux futures tendances et aux événements qui influencent les principales hypothèses financières employées pour évaluer le passif, et le niveau de financement de l'excédent devrait s'inverser après la modification des politiques budgétaires liées à l'inflation et la réduction des taux d'intérêt mondiaux, ce qui fera augmenter le montant du passif. Le FNUAP suivra la situation de près pour s'assurer que les passifs restent entièrement financés, dans la mesure du possible, sans accumulation d'excédents.

VII. Conclusion

90. Le FNUAP finit l'année 2023 en bonne santé financière grâce au soutien continu de ses donateurs et à de bonnes pratiques de gestion financière, et notamment à des processus et des contrôles conçus pour contenir les charges dans les limites des ressources financières disponibles. Les perspectives pour 2024 et au-delà demeurent incertaines en raison de l'évolution du contexte géopolitique, de l'augmentation des besoins en interventions humanitaires due à des conflits prolongés et émergents, et de la pression continue sur les financements. L'évolution des priorités des donateurs et les difficultés opérationnelles peuvent avoir une incidence sur la capacité du FNUAP à générer des produits et à mettre en œuvre les activités relevant de ses programmes. Le FNUAP restera flexible, innovant et axé sur les résultats. Il s'adaptera, au besoin, pour réaliser ses priorités stratégiques énoncées dans le Plan stratégique 2022-2025. Le FNUAP compte toujours sur ses donateurs pour lui verser en temps opportun des contributions prévisibles, en particulier aux ressources ordinaires, qui sont essentielles à ses opérations et à la réalisation de ses résultats stratégiques.